

# **WIZERNES**



Réuni le 13 Juin sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **- Accueils de Loisirs -**

Il est décidé pour l'année 2017, de renouveler d'une part l'adhésion de la Commune à l'association "Camp de Vacances des Bruyères" afin de permettre aux enfants de la Commune de fréquenter les accueils de loisirs organisés par cette association, et d'autre part la participation financière de la Commune pour les enfants wizernois qui fréquenteront le Centre de Loisirs "La Ruche" à Hallines, à hauteur de 4,60 € par jour de présence pour chaque accueil de loisirs.

### **- Accession à la propriété des jeunes ménages -**

Il est décidé de porter à 18 le nombre de primo-accédants qui pourront bénéficier en 2017 et 2018 de l'aide à l'accession à la propriété apportée par la Commune.

### **- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, relatifs à la compétence "Transport", afin qu'elle puisse intégrer la possibilité d'organiser des transports, en dehors de son ressort territorial.

## **PERSONNEL**

### **- Tableau des effectifs -**

Il est décidé de modifier le tableau des effectifs.

## **URBANISME**

### **- Vente de terrain à un particulier -**

Un riverain de la rue Guy Mollet ayant émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain jouxtant sa propriété, appartenant à la Commune, le Conseil décide d'accéder à sa demande et de lui céder au prix de 1 012 €, les frais d'acte notarié étant à sa charge.

## **FINANCES**

### **- Droits de place -**

Il est décidé de fixer à 100 € par an, la redevance pour occupation du domaine public communal, à réclamer à l'exploitant de l'activité de taxi située 10, rue de la Place à Wizernes, dans l'obligation de disposer de 2 places de stationnement aux emplacements réservés à cet effet sur la voie publique et correspondant aux besoins de la clientèle. Celles-ci seront matérialisées rue de la Place.

### **- Attribution des subventions pour 2017 -**

Les subventions communales qui seront attribuées aux différents organismes et associations en 2017 sont arrêtées, pour un montant total de 32 568 €. Il est également décidé de verser une subvention de 600 € au COSEA, Comité de Soutien aux Ex-Arjo.

- **Cantine scolaire municipale** -

Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2017/2018 et de les maintenir pour les élèves de primaire et de maternelle à 3,70 € pour les wizernois, à 4,20 € pour les non wizernois, et à 6,00 € pour les commensaux.

- **Décisions modificatives** -

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget annexe du Val de Wisques.

**AU TITRE DES INFORMATIONS**

Monsieur HERBERT :

- Informe que le Conseil Municipal sera amené à se réunir le 30 Juin prochain pour désigner les délégués et suppléants, en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 Septembre 2017,

- Rend compte du projet d'achat d'un panneau d'informations, qui serait implanté au carrefour des feux de la rue François Mitterrand,

- Donne le résultat des consultations lancées pour les travaux d'aménagements de voirie rue de la Large Patte ainsi que pour les petites interventions ponctuelles sur la voirie et le réseau pluvial,

- Fait le point sur les différentes déviations qui seront mises en place pour l'organisation du Championnat de France de Cyclisme les 22, 24 et 25 Juin prochains, et précise qu'aucun stationnement sera autorisé sur la voie publique sur le parcours de la course,

- Fait part de l'étude qui sera faite par la CAPSO sur le logement locatif social sur 3 communes dont Wizernes,

- Informe du changement d'enseignants à l'école élémentaire à la rentrée prochaine et du départ du directeur du groupe scolaire.

**AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

Sont évoqués :

- L'éventualité d'une possible modification des horaires du groupe scolaire à la rentrée de Septembre 2017,

- Le mécontentement général des parents sur le fait que le nombre de personne par enfant autorisé à assister à la fête de fin d'année du groupe scolaire, soit limité.

- L'impossibilité d'accueillir les enfants nés en 2015 à la rentrée de Septembre.

Le Maire,



Daniel HERBERT